

ALGERIE TELECOM SPA DIRECTION OPERATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS RELIZANE

REF: DOT/SDT/DRA/05-27/2025

Relizane: 27/05/2025

MONSIEUR LE DIRECTEUR OPERATIONNEL DES TELECOMMUNICATIONS DE RELIZANE

A Monsieur BEHLOUL Badr Eddine Locale N°02 EL TAOUNIA 204 Yellel Relizane

Objet: Mise en demeure

Dans le cadre de l'exécution du contrat $N^{\circ}82/2024$ ayant pour objet la réalisation des travaux du réseau de distribution ODN, et suite à l^{\$}ordre de service de démarrage des travaux $N^{\circ}64$ du 20/03/2025 relatif aux travaux **BELKHEIR FODIL ALI DNC** il a été constaté :

- Le rythme du travail n'est pas conforme au délai de la réalisation (cadence faible).

Pour cela, votre entreprise est mise en demeure afin de ^{*}prendre toutes les dispositions et de remplir les engagements contractuels dans un délai de Huit (08) jours.

Le Directeur

Directeu Opérati Télécommunication

Direction

Opérationnelle des

Télécommunications

de Relizane

O

Télécommunications

Télécommunications

Télécommunications

Télécommunications

Télécommunications

Télécommunications